



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 30 décembre 2021

COVID-19 : LE PRÉFET RENFORCE LES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE

La situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 est, dans le département du Rhône et la métropole de Lyon, extrêmement préoccupante. La période des fêtes, propice aux rassemblements festifs et au relâchement de la vigilance, représente un risque majeur d'aggravation de la situation sanitaire.

En conséquence, après concertation avec les élus locaux, Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, a décidé de renforcer les mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour le week-end du réveillon de la Saint-Sylvestre. Dans l'ensemble du département du Rhône et de la métropole de Lyon, **à compter du vendredi 31 décembre 2021 à 17h00 jusqu'au dimanche 2 janvier 2022 à 12h00**, seront interdits :

- la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et les espaces publics ;
- les rassemblements sur la voie publique et les espaces publics donnant lieu à la consommation de boissons alcoolisées ;
- la vente d'alcool à emporter sous quelque forme que ce soit ;
- les activités festives dansantes dans les lieux ouverts au public et les établissements recevant du public ;

Par ailleurs, les dérogations d'ouverture tardives après 1 heure du matin accordées aux débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône sont suspendues à compter du 31 décembre 2021 à 00h00 jusqu'au 2 janvier 2022 à 12h00. En conséquence, **ces établissements devront impérativement fermer à 1 heure du matin, sans qu'aucune dérogation ne soit possible.**

Enfin, **à compter du 30 décembre 2021 à minuit et pendant une durée de trois semaines le port du masque est rendu obligatoire** pour les personnes âgées de 11 ans et plus sur l'ensemble des communes de Lyon et Villeurbanne, excepté entre 2 heures du matin et 6 heures du matin.

Ces mesures sanitaires s'additionnent à celles prises la semaine dernière pour garantir la sécurité publique, qui sont prolongées jusqu'au 2 janvier 2022 à 12h00.

Des consignes de fermeté ont été données aux forces de l'ordre pour veiller au respect de ces mesures. Des contrôles renforcés seront menés.

Dans un contexte de très forte circulation épidémique, le préfet appelle à la vigilance et au sens des responsabilités de chacun. En cette période traditionnellement propice aux festivités, le respect des gestes barrières demeure essentiel, y compris pour les personnes vaccinées.

**Cabinet du préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**

Kamel AMEROUCHE

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.66.91 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69